

Image not found or type unknown



## droit de visite et d'hebergement pour un etranger

Par **souhail1971**, le **12/12/2008** à **11:47**

Bonjour,

j'aimerais bien savoir si le juge m'a donné le droit de visite et d'hebergement est ce que le consulat peut me refusé le droit de visite de m'etablir un visa sachant bien que mes filles sont mineurs agées de 10 ans et de 05 ans et ca fait 03 ans qu'on s'est pas vu sauf on parlé par telephone 1 fois par mois j'ai un frere qui habite a Lyon et peut me recevoir avec mes filles dite moi comment faire si le consulat me refuse le droit de visité mes filles .mes filles habitent en france avec leurs mere et moi en algerie merci d'avance